Les symptômes de la maladie

Après une **incubation de 4 à 7 jours** en moyenne, une fièvre élevée (supérieure à 38,5℃) apparaît brutalement, accompagnée de maux de tête, de courbatures ou de douleurs articulaires, qui peuvent être intenses, touchant principalement les extrémités des membres (poignets, chevilles, phalanges). D'autres symptômes peuvent également être associés, telle une conjonctivite, une éruption cutanée, des nausées. **Le mot chikungunya signifie « marcher courbé » en Makondé ce qui illustre bien les symptômes de cette maladie.**

L'évolution peut être rapidement favorable, si le malade répond bien au traitement symptomatique. Cependant, la maladie peut aussi évoluer vers une phase chronique marquée par des douleurs articulaires persistantes et incapacitantes. Pendant la convalescence qui peut durer plusieurs semaines, la fatigue peut rester importante.

Fait important, celui qui développe la maladie développe une immunité qui paraît durable.

Dans un contexte épidémique, le diagnostic est rapidement évoqué et peut être confirmé par une prise de sang (sérodiagnostic le plus souvent). **Il n'y a pas de traitement curatif contre le virus. Aucun vaccin n'a été finalisé et chaque symptôme est traité spécifiquement.**

Sur l'ensemble des cas signalés à la Réunion en 2005 et 2006, des formes graves (dans environ 1 cas sur 1 000) ont été constatées chez un petit nombre de patients. Il s'agissait essentiellement de malades ayant décompensé une pathologie antérieure et de malades ayant présenté une forme neurologique ou hépatique. Par ailleurs, la transmission de la mère à l'enfant a été décrite dans le cas où la mère accouche dans la première semaine suivant la déclaration de sa maladie, alors que le virus est présent dans le sang. Cette transmission peut provoquer chez le nouveau-né des formes graves avec atteinte neurologique ou cutanée.

De telles formes de la maladie n'avaient jamais été rapportées dans la littérature médicale internationale. Ces observations ont pu être faites grâce à la qualité du système de surveillance et de soins existant à la Réunion.

Par ailleurs, alors qu'aucun cas mortel n'avait été relevé dans la littérature, plusieurs certificats de décès survenus à la Réunion en 2005 et 2006 ont mentionné le chikungunya. Dans la plupart des cas, le diagnostic de chikungunya a été porté en diagnostic associé et la cause première du décès était autre. L'analyse des certificats et l'investigation auprès des médecins ayant pris en charge ces personnes ont montré qu'il s'agissait essentiellement de sujets âgés, fragilisés par d'autres pathologies chroniques. Toutefois des décès ont été rapportés chez des personnes plus jeunes contaminées par le virus du chikungunya, sans pouvoir les rattacher à une autre cause ou une maladie sous-jacente.